



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 31 mars 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	33	33

Date de convocation
25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, HUART Gérard, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Monsieur GAUTHERIN Tristan a été nommé secrétaire de séance

Objet : Désignation des membres de la commission communale des services publics locaux

N° de délibération : 20260331_12

Mes chers collègues,

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose que les communes de plus de 10 000 habitants doivent disposer d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux. Elle doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Cette commission, présidée de droit par le Maire, doit comprendre :

- Des membres du Conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- Des représentants d'associations locales désignés par le Conseil Municipal,
- Des personnes qualifiées désignées par arrêté municipal en fonction de l'ordre du jour.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de :

- **Désigner trois conseiller(e)s municipaux**

La liste proposée est la suivante :

- **Adrien ARNAUD**
- **Tristan GAUTHERIN**
- **Bastien BLANCHOT**

Monsieur le Maire propose de désigner les conseillers qui siégeront à la Commission Consultative des Services Publics Locaux par un vote à main levée si l'ensemble des conseillers municipaux en est d'accord.

Après vote à main levée, **sont élus** :

- **Adrien ARNAUD**
- **Tristan GAUTHERIN**
- **Bastien BLANCHOT**

Représentants du Conseil Municipal auprès de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

- 1 représentant(e) de l'Union Nationale des Retraités et des Personnes âgées. UNRPA
- 1 représentant(e) du Comité de Défense et de Sauvegarde de l'Environnement des Viennes
- 1 représentant(e) de l'Association des Commerçants

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
33	0	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 2 avril 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.04.03 15:54:36 +0200
Ref:10764304-16230835-1-D
Signature numérique
le Maire